

# Soutien aux activités culturelles

## CARCASSONNE AGGLO

Les dossiers de demande de subvention doivent être déposés avant le 31 décembre de l'année N-1.

### Présentation du dispositif

Soutenir l'organisation d'activités culturelles en vue de renforcer l'identité et l'attractivité du territoire.

Favoriser la promotion et l'animation culturelle d'intérêt communautaire, qui répond aux objectifs suivants :

- favoriser l'accès à la culture pour tous les publics et en particulier pour ceux éloignés de l'offre culturelle,
- développer des actions de qualité, innovantes et créatives, qui privilégient une approche pluridisciplinaire et transversale de la culture,
- mobiliser les réseaux associatifs ou institutionnels dans une logique communautaire,
- participer au rayonnement culturel de Carcassonne Agglo,
- renforcer l'identité du territoire de Carcassonne Agglo,
- contribuer au développement économique du territoire.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

Ce dispositif s'adresse aux porteurs de projets dont le siège est situé sur le périmètre de Carcassonne Agglo et qui sont maîtres d'ouvrage d'activités culturelles d'intérêt communautaire.

#### Pour quel projet ?

##### — Présentation des projets

Sont soutenues, toutes les formes d'expression culturelles (musique, danse, théâtre, cirque, arts plastiques, littérature et poésie, écriture, cinéma, photographie, arts visuels, arts du récit, patrimoine, expositions, culture scientifique et technique, etc.).

#### Quelles sont les particularités ?

##### — Dépenses inéligibles

Ne sont pas financés :

- les actions d'animation et de loisirs à vocation purement locale (fêtes de village, foires, carnavals, podiums, etc.),
- les événements nationaux (fête du livre, fête du patrimoine, fête de la musique, etc.),

- les manifestations humanitaires ou caritatives,
- les manifestations à caractère religieux, politique ou syndical,
- les animations de type commercial (foires, brocantes, marché artisanal, vide grenier).

## Montant de l'aide

### De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide prend la forme d'une subvention.

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

- Auprès de quel organisme

Toute demande se matérialise par la constitution d'un dossier et doit être adressée à Monsieur Le Président de Carcassonne Agglo.

## Organisme

### CARCASSONNE AGGLO

### Communauté d'Agglomération de Carcassonne

- **Carcassonne Agglo**  
1 rue Pierre Germain  
11890 CARCASSONNE Cédex 9  
Téléphone : 04 68 10 56 00  
Télécopie : 04 68 47 81 60

## Liens

- [Dossier de demande de subvention](#)
- [Liste des justificatifs à joindre au dossier de demande](#)
- [Règlement d'intervention](#)